

# AVIS

## Commodo et Incommodo

### Arrêtés ITM

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
la modification du tracé de l'oxydyc au niveau CR 110 à Bascharage (installations: 1/07/0165 - 1/21/0460)	SA OXYLUX	1/2023/0678/168 autorisé le 16 avril 2024 Réf.: COM/2024/03/05
l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques au lieu dit "Bobusch" (rue du bois/section BC de Bascharage)	SA PROXIMUS LUXEMBOURG rue du	1/2024/0055/145 autorisé le 16 avril 2024 Réf.: COM/2024/04/04

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 26 avril) à partir du 27 avril 2024 au 5 juin 2024 inclus.

Les arrêtés d'autorisation et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique (Bascharage, 29 rue de la Résistance) de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période de l'affichage. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 26 avril 2024

Pour le bourgmestre empêché,  
l'échevin,



Yves Cruchten



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi

